

INSTRUCTIONS DE COURSE COMPLÉMENTAIRES – COURSE 12 (ICC-12)

Tour de l'Île



Manche 12 du Championnat de voile Desjardins Subaru 2018

Présenté par : Voile du Suroît

Date : Samedi le 8 septembre 2018

Marina hôte : Parc nautique Lévy, 4685, rue St-Laurent, Lévis QC G6V 8M9 [www.parcnautiquelevy.qc.ca](http://www.parcnautiquelevy.qc.ca)

Autorité organisatrice : Championnat Régional de Yachting de Québec (CRYQ)

Le Parc nautique Lévy offre aux participants 1 nuitée gratuite. Une réservation doit être faite par téléphone au 418-833-9421.

Après l'arrivée, les participants sont invités à se rendre à la capitainerie du Parc nautique Lévy pour la remise des résultats et la soirée d'après course.

**1 AVIS AUX CONCURRENTS**

1.1. Le tableau officiel d'information est situé à la capitainerie du Parc nautique Lévy.

**2 SIGNAUX FAITS A TERRE**

2.1. Les signaux faits à terre seront envoyés de la capitainerie du Parc nautique Lévy.

**3 PROGRAMME DES COURSES**

3.1. L'épreuve sera courue en une (1) manche.

3.2. Chaque skipper doit signifier au comité de course l'heure de départ de son bateau au plus tard 10 minutes avant le début de la séquence de départ choisie parmi les 6 départs suivants:

Toutes les classes	Signal de départ
Premier départ	08 :00
Deuxième départ	08 :30
Troisième départ	09 :00
Quatrième départ	09 :30
Cinquième départ	10 :00
Sixième départ	10 :30

Cette annonce par le skipper ne peut se faire qu'une seule fois de façon irrévocable.

**Le comité de course se réserve le droit de supprimer ou d'ajouter des heures de départ.**

**4 LES PARCOURS**

4.1. Les signaux définissant les parcours à effectuer sont un pavillon noir arborant A ou B en blanc.

**5 MARQUES**

5.1. Les marques sont décrites à « Illustrations des parcours – Course 12 »

**6 LE DEPART**

6.1. Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.

6.2. La ligne de départ sera entre la bouée Départ à bâbord et la jetée est du Parc Nautique Lévy à tribord.

- 6.3. Si, au moment du départ, un bateau se trouve du côté course de la ligne de départ ou de son prolongement, et que la ligne ou son prolongement a été franchie pendant la séquence de départ de 5 minutes, il peut soit :
- I. S'il a franchi la ligne entre les marques, continuer sa course en se voyant attribué une pénalité en temps de 30 minutes, ou;
  - II. S'il a franchi la ligne à l'extérieur des marques, utiliser le moteur pour revenir du côté pré-départ et prendre le départ suivant. Son temps sera toutefois comptabilisé selon l'heure de départ annoncée par le skipper.

## 7 L'ARRIVEE

- 7.1. La ligne d'arrivée sera entre la jetée est du Parc Nautique Lévy à bâbord et la bouée Départ à tribord.

## 8 TEMPS LIMITES

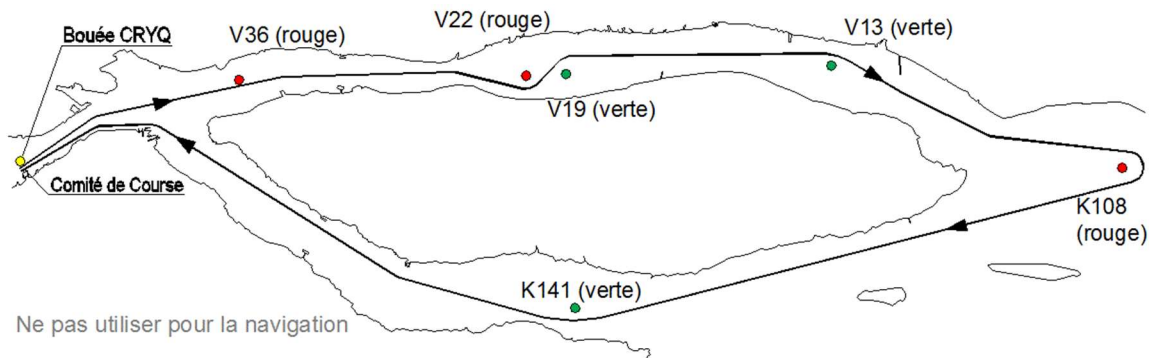
<i>Classe</i>	<i>Heure limite pour finir</i>	<i>Temps additionnel</i>
Toutes	20 :15	Aucun

## 9 Pointage officiel à une marque

- 9.1. Le comité de course peut interrompre la course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier temps intermédiaire à une des marques à contourner (ceci modifie la RCV 32)
- 9.2. Si le comité de course se tient sur le quai de Saint-Anne de Beaupré, arborant un drapeau orange, l'ensemble entre la marque V13 et le quai constitue une ligne où un temps intermédiaire est noté.
- 9.3. Si le comité de course se tient sur le quai de Saint-Michel, arborant un drapeau orange, l'ensemble entre la marque K141 et le quai constitue une ligne où un temps intermédiaire est noté.
- 9.4. Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur N » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Classe » des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue » et le dernier temps intermédiaire noté sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.
- 9.5. Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la règle 69.



**Parcours A** (distance 53 milles nautiques) Départ – V36 – V22 – V19 – V13 – K108 – K141 – Arrivée



**Parcours B** (distance 53 milles nautiques) Départ – K141 – K108 – V13 – V19 – V22 – V36 – Arrivée

